

Bilan de la session «Avancement de grade» 2026 du CNU 25

par le bureau de section (mandat 2023-2027)

La session «Avancement de grade» de la section 25 du CNU s'est tenue du 19 au 21 mai 2026 à l'Institut Henri Poincaré. L'ensemble de la section tient à remercier l'IHP pour son chaleureux accueil et son assistance matérielle.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Chaque dossier est étudié par deux rapporteur-trices désigné-es au préalable par le bureau et l'évaluation tient principalement compte des activités réalisées depuis la dernière promotion obtenue. Dans cette optique, la section recommande de faire ressortir clairement les éléments de la carrière postérieurs au dernier changement de grade. La section est attentive à l'équilibre des dossiers entre recherche, enseignement, responsabilités administratives, encadrements, diffusion, etc. Elle apprécie les informations sur le devenir et les publications des doctorant-es, la liste des interventions dans les conférences, ou encore le détail des responsabilités administratives pour pouvoir en apprécier la teneur exacte et leur importance. Elle favorise également la qualité des publications sur leur quantité. Il est important que les congés maternité ou maladie longue durée, plus généralement les événements pouvant impliquer un retard de carrière, soient indiqués pour qu'il en soit tenu compte de façon appropriée. La section tient compte des conditions d'exercice des candidat-es (éloignement géographique entre la composante de rattachement et le laboratoire où la recherche est effectuée, accès au financement de déplacements et aux bourses de thèse, surcharge administrative, heures supplémentaires disproportionnées imposées par l'organisation de la composante, etc.) Afin d'essayer d'avoir une répartition la plus juste possible des avancements de grade en fonction de tous les profils de dossiers sur l'ensemble de la mandature, la section garde en mémoire une partie des discussions d'une année sur l'autre. Pour la première fois dans la section 25, les promotions MCF n'ont été discutées que par les collègues de ce grade. Deux référent-es « parité » ont été désigné-es en séance et ont veillé à l'équité des arguments avancés.

Comme lors des deux sessions précédentes, la section a transmis aux établissements des avis (de taille uniformisée) sur les dossiers non proposés à la promotion par le CNU, rédigés sur la base des deux rapports et des discussions en session. Dans un contexte de forte diminution du quota national des promotions de grade (voir ci-dessous), ces informations doivent permettre aux établissements de mieux prendre en compte l'activité des collègues mathématiciennes et mathématiciens. Il est important de noter que cet avis s'adresse avant tout aux membres du CAC des établissements.

On peut malheureusement déplorer que l'évaluation des dossiers dans les établissements ne soit pas systématiquement effectuée par des rapporteur-trices compétent-es dans le domaine (au moins un-e). Ce problème est d'autant plus criant en mathématiques dont les pratiques de la communauté ne sont pas forcément connues de tous-tes. Afin d'optimiser les chances de réussite, nous conseillons fortement aux candidat-es de ne pas rédiger leurs dossiers uniquement pour les spécialistes du domaine qui forment la section 25. Il faut penser à contextualiser le dossier, par exemple, en prenant le temps d'expliquer à un-e rapporteur-trice non-spécialiste les particularités de notre communauté. À ce titre, la partie «enseignement et pédagogie» est trop souvent trop succincte et souffre de la comparaison avec les dossiers des autres domaines. La liste des cours donnés avec leur volume horaire n'est pas suffisante. De manière générale, il convient de décrire ce que recouvre toute activité en pratique ; juste mentionner son intitulé est trop court car une même responsabilité peut prendre différentes formes d'un établissement à un autre.

Chaque année, le calcul du nombre total de promotions par grade se fait sur la base d'un taux «pro/pro» (pourcentage du nombre de promotions sur le nombre de promouvables) uniforme pour toutes les sections. L'échelon exceptionnel des maître-sses de conférences échappe à cette règle : le nombre de promotions est égal au nombre de collègues ayant quitté cet échelon au cours de l'année précédente. Pour tous les grades, le nombre total d'avancements possibles est divisé en deux : une moitié sur le contingent CNU et l'autre moitié pour les établissements. Cette règle générale est très préjudiciable aux mathématiques

fondamentales ou appliquées. **Chaque année les sections 25 et 26 perdent ainsi un nombre important de promotions.** La [note d'analyse du 3 avril 2026](#) du bureau de la CP-CNU montre, d'une part, que les établissements n'attribuent globalement pas les promotions mises à leur disposition (perte de 800 promotions sur la période 2019-2024) et que, d'autre part, certaines sections bénéficient localement de promotions au-delà des taux prévus. Cette déperdition, nette à tous les changements de grade, est particulièrement marquée pour les promotions MCF HC dans la section 25. Le groupe 5 composé des sections 25, 26 et 27 ont dénoncé cette situation dans une motion commune voté à l'unanimité en mai 2026.

RÉPARTITION DES PROMOTIONS LOCALES/CONTINGENT CNU 25 PENDANT CE MANDAT

	MCF HC	MCF EX	PR 1	PR EX1	PR EX2
2024	10/12	2/5	10/9	5/9	7/6
2025	4/10	2/5	9/9	3/8	5/6
2026	6/9	3/6	6/10	3/9	3/6

RÉPARTITION DES PROMOTIONS LOCALES/CONTINGENT CNU 25 ENTRE 2020 ET 2026

	MCF HC	MCF EX	PR 1	PR EX1	PR EX2
Période 2020-2026	60/110	46/60	58/64	41/64	35/47
Taux de perte	-45%	-23%	-9%	-36%	-25%

Les taux de promotions attribuées par rapport aux nombres de dossiers promouvables pour le passage à la hors classe (HC) des maître-sses de conférences et au dernier échelon (EX2) des professeur-es des universités ont été baissés de manière unilatérale par le ministère. En quatre ans, la chute est respectivement de 50% et 29% nationalement, soit pour la section 25 une évolution de 24 promotions MCF HC en 2022 à 9 en 2026 et de 9 promotions PREX2 à 2022 à 6 en 2026. La section 25 avait dénoncé cette diminution drastique dans une motion le 14 mai 2024. Elle a été reprise en 2025 dans un communiqué commun du bureau de la CP-CNU et France Université. **Si on cumule la division par deux du taux «pro/pro» pour les promotions MCF HC et la déperdition en local, on se retrouve en 2026 avec 15 avancements de grade effectifs au final (14 en 2025) au lieu de 36 (40 en 2025).**

La section a également observé à la fois une nette diminution du nombre de dossiers reçus pour les promotions MCF HC, le nombre de candidat-es passant de 70 en 2022 à 60 en 2024 puis 50 en 2026, et une augmentation constante du nombre de dossiers complets, étoffés et d'excellent niveau. La section ne peut y voir qu'un effet néfaste de la forte baisse du taux de promotion à ce grade.

PANORAMA 2026

	MCF HC	MCF EX	PR 1	PR EX1	PR EX2
Candidat-es	50	38	44	43	33
dont Candidates	7	4	10	3	4
Promu-es	9	6	10	9	6
dont Promues	2	1	3	1	1

Les statistiques effectuées par le bureau de la section à partir des listes fournies par le MESRI montrent que les écarts entre les taux de candidatures (nombre de dossiers de candidatures déposés sur nombre de dossiers promouvables) restent inégaux entre les collègues femmes et hommes, notamment chez les maître-sses de conférences, en particulier pour la promotion à l'échelon 7 dit «exceptionnel», et chez les professeurs pour la promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle. **La section encourage très fortement les collègues femmes à rédiger et à déposer des dossiers de candidature afin d'assurer une juste représentativité des femmes dans les promotions des différents grades.**

TAUX DE CANDIDATURE 2026 = NOMBRE DE CANDIDAT·ES / NOMBRE DE PROMOUVABLES

	MCF HC	MCF EX	Global MCF	PR 1	PR EX1	PR EX2	Global PR
Femmes	20%	21%	20%	50%	25%	36%	40%
Hommes	25%	40%	30%	36%	32%	33%	33%
Global	24%	36%	28%	39%	31%	33%	34%

REPRÉSENTATIVITÉ FEMMES-HOMMES 2026

		MCF HC	MCF EX	Global MCF	PR 1	PR EX1	PR EX2	Global PR
Promouvables	Femmes	17%	18%	17%	17%	9%	11%	12%
	Hommes	83%	82%	83%	83%	91%	89%	87%
Candidat·es	Femmes	14%	10%	12%	22%	7%	12%	12%
	Hommes	86%	89%	87%	78%	93%	88%	87%
Promu·es	Femmes	22%	17%	20%	30%	11%	17%	20%
	Hommes	77%	83%	80%	70%	89%	83%	80%

Enfin, la section n'a pu que constater les forts déséquilibres thématiques dans la répartition des dossiers reçus dans chaque grade et elle le déplore. Conformément à l'engagement pris à l'unanimité en début de mandat (2023-2027), aucun membre du CNU n'a été proposé par la section à la promotion.

1. PROMOTION À LA HORS CLASSE DES MAÎTRE·SSES DE CONFÉRENCES

Les promotions à la hors classe du corps des maître·sses de conférences présentent un éventail large de candidates et candidats aux profils variés. L'ensemble des activités est pris en compte et un investissement continu au cours de la carrière, dans des directions pouvant évoluer, est prépondérant. La section 25 du CNU est attentive à une répartition aussi harmonieuse que possible dans les différentes catégories d'avancement de carrière, de thématiques, et de localisation géographique des dossiers retenus. L'obtention de l'HDR est un réel atout, sans être un pré-requis. La baisse du taux de promotions ces quatre dernières années (10% en 2025 et 2026 contre 20% en 2022) a automatiquement conduit à une chute du nombre de promotions disponibles ainsi qu'à un effet de congestion, ce qui a rendu la décision compliquée. La section fait face à des dossiers toujours plus étoffés, complets et riches à ce passage de grade.

Liste des promotions au titre du contingent national (votée à l'unanimité) : Bertrand Benoit, Delcroix-Oger Bérénice, Devyver Baptiste, Friedland Omer, Jaeck Frédéric, Lemma Francesco, Masmoudi Mohsen, Sorlin Karine, Taflin Johan.

2. PROMOTION À L'ÉCHELON 7 DIT « EXCEPTIONNEL » DES MAÎTRE·SSES DE CONFÉRENCES

La promotion à l'échelon 7 dit « exceptionnel » est en place depuis 8 ans et a fini par atteindre le taux voulu des maître·sses de conférences (toutes classes confondues). Dès lors, les promotions dont disposent la section résultent uniquement du flux sortant, principalement composé des repyramidages et des départs à la retraite.

Si l'âge a été déterminant pour les promotions à l'échelon exceptionnel lors de la mandature précédente afin d'assurer un renouvellement régulier, le rajeunissement du vivier des candidat·es conduit à des profils de premier plan en recherche, enseignement, diffusion et responsabilités collectives, en partie provoqué par la pénurie de postes de professeur·e des universités. Face à cette pression forte, la section reste attentive à promouvoir également quelques profils avec plus d'ancienneté, notamment pour continuer à assurer un roulement dans les années qui viennent. Dans ces cas là, un des critères privilégié par la section est la relative continuité des activités tout au long de la carrière et en particulier depuis le dernier changement de grade.

Liste des promotions au titre du contingent national (votée à l'unanimité) : Barkatou Moulay, Castillon Philippe, Cuny Christophe, Falliero Thérèse, Mazzilli Emmanuel, Zerzeri Maher.

3. PROMOTION À LA PREMIÈRE CLASSE DES PROFESSEUR-ES DES UNIVERSITÉS

La promotion à la première classe des professeur-es des universités reste soumise à une pression extrêmement forte, année après année. La qualité scientifique, attestée par les publications, le rayonnement et l'animation scientifique, l'encadrement doctoral, les responsabilités administratives et pédagogiques importantes sont des éléments clés. Il n'y a pas de profil type de dossier promu : la section est très attentive à tous les types de carrières dont ceux avec le plus d'ancienneté. Les dossiers avec au moins trois ans d'ancienneté dans le corps des professeur-es des universités sont néanmoins privilégiés. La section a également observé une nette augmentation ces dernières années du nombre de candidatures de collègues récemment promu-es au sein de leur établissement, par exemple suite à un repyramidage. Les profils particuliers de ces dossiers sont pris en compte par la section. Les candidat-es sont appelé-es à rédiger leur dossier de façon à mettre en avant très clairement toutes leurs activités marquantes.

Liste des promotions au titre du contingent national (votée à l'unanimité) : Bailleul Ismaël, Belotto Da Silva André, Bouttier Jérémie, Dartyge Cécile, Gillibert Jean, Klevtsov Semyon, Legendre Éveline, Monniaux Sylvie, Petite Samuel, Plamondon Pierre-Guy.

4. PROMOTION AU PREMIER ÉCHELON DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEUR-ES DES UNIVERSITÉS

La promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle des professeur-es des universités récompense les collègues qui se sont distingué-es dans leurs activités tout au long de leur carrière et en particulier depuis la dernière promotion. On y évalue notamment l'importance des contributions scientifiques, des services rendus à la communauté, l'influence de l'activité de formation doctorale. Dans l'évaluation des dossiers, il a été tenu compte de la vulgarisation et de la diffusion des mathématiques dans la société. Ici aussi, il n'y a pas de profil type de dossier promu : la section est très attentive à tous les types de carrières dont ceux avec le plus d'ancienneté. Les dossiers avec au moins trois ans d'ancienneté dans la première classe des professeur-es des universités sont néanmoins privilégiés.

Liste des promotions au titre du contingent national (votée à l'unanimité) : Banica Manuela-Valeria, Barbot Thierry, Comte Georges, Dimitrov Mladen, Foissy Loïc, Jaming Philippe, Letellier Emmanuel, Mas-sureau Gwénaél, Toma Matei.

5. PROMOTION AU SECOND ÉCHELON DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEUR-ES DES UNIVERSITÉS

Le principal critère pour cette promotion, lorsque l'activité scientifique est incontestable, est l'ancienneté dans le grade. La tendance observée les années précédentes s'est confirmée en 2026 : l'ancienneté des promu-es est respectivement de 11, 8 et 7 années dans le grade, ce qui confirme un recul par rapport aux années précédentes, principalement dû à la diminution du nombre de promotions accordées.

Liste des promotions au titre du contingent national (votée à l'unanimité) : Ben Yaacov Itaï, Couveignes Jean-Marc, Guedon Olivier, Lefevre Pascal, Saralegui Aranguren Martin, Tazzioli Rossana.